



Les membres du Régime sont avisés par la présente que les modifications suivantes seront apportées au Régime et que Conseil des Gouverneurs en a approuvé le principe. Ces modifications sont sujettes à l'adoption d'une modification officielle (Modification n° 21) devant faire l'objet d'une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes avec date d'effet du 31 décembre 2007.

Les principaux changements introduits par la Modification n° 21 sont les suivants :

- Faire passer la limite d'âge de conversion de 69 ans à 71 ans. Cette modification permettra aux membres de différer la conversion de leurs comptes de retraite en revenu de retraite de deux années supplémentaires. Les cotisations seront maintenues jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le membre atteindra l'âge de 69 ans.
- Permettre aux membres qui ne réunissent plus les critères d'admissibilité au Régime de procéder au règlement de leurs comptes de retraite.
- Permettre qu'un des deux membres élus au Comité d'administration des retraites à titre de représentant du personnel enseignant d'être un employé retraité de l'Université et un membre du Régime.
- Permettre qu'un des deux membres élus au Comité d'administration des retraites à titre de représentant du personnel administratif et de soutien d'être un employé retraité de l'Université et un membre du Régime.
- Par suite de l'adoption du projet de loi 30 (*Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*), des modifications seront aussi apportées pour permettre aux membres d'être indemnisés par la caisse de retraite des préjudices qu'ils ont éventuellement subis.

Plusieurs autres modifications ont été apportées pour se conformer à la législation applicable et pour que le texte de régime soit conforme aux pratiques administratives en vigueur.

Les membres peuvent consulter les documents relatifs à ces modifications pendant les heures ouvrables normales (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00) dans les locaux du Comité d'administration des retraites : 688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 3R1. Ils peuvent aussi consulter l'actuel texte du régime, ainsi qu'une version des modifications à venir sur notre site Internet : <http://www.mcgill.ca/pensions/committee/plandocument/>.

John D'Agata  
Secrétaire, Comité d'administration des retraites

décembre 2007